

DÉCISION DU MAIRE

<p>Décision N° 117-2024</p>	<p>MOYENS GENERAUX <u>Marchés publics de prestations intellectuelles</u></p> <p>Marché n° 2024-48 d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage concernant la mission de géothermie de l'opération de construction d'un nouveau groupe scolaire et d'un gymnase à Clisson, passé avec la société INDDIGO (44)</p>
--	--

Le Maire,

VU le Code de la commande publique ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.2122-22 ;

VU la Délibération du Conseil Municipal en date du 14 septembre 2024, portant délégation du Conseil Municipal au Maire en termes de « marchés publics » ;

VU la consultation lancée par les services le 8 août 2024 ;

VU la proposition transmise par la société INDDIGO ;

CONSIDÉRANT l'ensemble du dossier ;

Prend la décision suivante :

Article 1. **ARRÊTE** la passation d'un marché de prestations intellectuelles d'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant la mission de géothermie de l'opération de construction d'un nouveau groupe scolaire et d'un gymnase à Clisson, selon les modalités suivantes :

Titulaire du marché	Montant (en euros HT)
<p>INITIATIVE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE INGENIERIE ET ORGANISATION (INDDIGO) 4 AVENUE MILLET 44000 NANTES</p>	<p>14 800 €</p>

Article 2. **CHARGE** le pôle « Moyens Généraux », les « Services Techniques », Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le responsable du service de gestion comptable du vignoble de l'exécution de la présente Décision qui sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Article 3. Communication en sera faite lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Clisson, le 16 septembre 2024

Par délégation du Conseil Municipal,
Laurence LUNEAU
Le Maire

Décision transmise à la Préfecture Le

Affichée le 01 OCT. 2024
le 02 OCT 2024

